



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 40044

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle créé en 2005. Le "jaune budgétaire", publié en annexe au PLF 2009 comportant la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne fait en effet apparaître ni le coût de fonctionnement de ce conseil, ni le nombre de réunions tenues en 2005, 2006 et en 2007 alors même qu'il indique un nombre de membres de 21. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc pas satisfaites ; il s'en étonne et lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de ce conseil ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40044

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 428

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)